



Idily
Aromat'easy
Rue Georges Cosse 6a
5380 Fernelmont
Tél : +32 81 22 02 59
Email : contact@aromateasy.net

Date d'édition: 02/01/2024

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FRAGRANCE : Miel A-F0569

1- Identification du mélange et de la société

1.1- Identification du produit

FRAGRANCE : Miel A-F0569

1.2- Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisation déconseillées

Mélange de substances odoriférantes. Ne pas utiliser pur et non dilué ; réservé à une utilisation en tant qu'ingrédient ; bien respecter la concentration maximale autorisée selon la composition dans laquelle il est utilisé.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Aromat'Easy – Idily
Rue Georges Cosse 6a
5380 Fernelmont
N° tél : 0032 81 22 02 59
www.aromateasy.net
E-mail : contact@aromateasy.net

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Aromat'Easy/Idily : 0032/81 22 02 59
Centre antipoison (Belgique) : 070 245 245
Centre antipoison (France) : 01 40 05 48 48

2- Identification des dangers

2.1- Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS (Législation CLP)

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2- Eléments d'étiquetage

Classification GHS (Législation CLP)

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 224-623-4 OCTAHYDROCOUMARIN

EC 202-086-7 COUMARIN

EC 202-589-1 EUGENOL

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3- Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq$ 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances $\geq$ 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

3- Composition

Mélange non concerné par la liste des composants.

3.1- Substances

Non concerné

3.2- Mélanges

Substance	N° CAS	N° EINECS	Symbole et Phrase	Pourcentage
-----------	--------	-----------	-------------------	-------------

		/ ELINCS	de risque	
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	56539-66-3	260-252-4	Eyes Irrit.2 - H319	20%
Octahydrocoumarin	4430-31-3	224-623-4	Eyes Dam1 - H318	6%
Anisaldehyde (No REACH : 01-2119977101-43-0000)	123-11-5	204-602-6	Aquatic Chronic 3 - H412	3,50%
Coumarin (No REACH : 01-2119949300-45-0000)	91-64-5	202-086-7	Acute Tox. Oral 4, Skin. Sens. 1B - H302, H317	3%
Eugenol (No REACH : 01-2119971802-33-0000)	97-53-0	202-589-1	Eyes Irrit.2, Skin. Sens. 1B - H317, H319	2,50%
p-Methoxyacetophenone	100-06-1	202-815-9	Acute Tox. Oral 4 - H302	2,50%
Diethyldimethyl-2-cyclohexenone (No REACH : 01-2120120150-82-0000)	68845-36-3	272-462-3	Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 2 - H315, H412	1%
Methyl N methylantranilate	85-91-6	201-642-6	Aquatic Chronic 3 - H412	1%
2,6-di-tert-butyl-p-cresol (No REACH : 01-2119565113-46-0000)	128-37-0	204-881-4	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H400, H410	3,50%

4- Premiers secours

4.1- Descriptions des premiers secours

En cas de contact avec la peau	Si une irritation cutanée apparaît, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire
En cas de contact avec les yeux	Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire. Si besoin, consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle	Rincer la bouche immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.
En cas d'inhalation excessive	Transporter la personne à l'air frais et la faire reposer. Consulter un médecin.

4.2- Principaux symptômes et effets aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1- Moyens d'extinctions

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable
Prévention	Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3- Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les fumées. Porter une protection respiratoire appropriée. Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

6.1.1 - Pour les non-secouristes

Porter une protection appropriée : Bottes, gants, lunettes et tablier. Eviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs. Prendre une douche après nettoyage du déversement accidentel.

6.1.2 - Pour les secouristes

Mêmes conseils que pour les non-secouristes. Indiquer éventuellement les emplacements des bacs de rétention pour éviter de contaminer les sols et l'environnement.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4- Référence à d'autres sections

Non disponible.

7- Manipulation et stockage

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec peau et les yeux. Lire l'étiquette et protégez-vous en conséquences. Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail. Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Dans le cas où le contenu est inférieur à 50% de la capacité du contenant, transvaser dans un récipient plus petit afin d'éviter les risques d'oxydations.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker les mélanges dans des contenants fermés dans un endroit sec et à l'abri de source de chaleur et des rayons directs du soleil. A conserver dans un endroit frais et sec (Maximum 22°C). Eviter le stockage à même le sol en privilégiant des rayonnages sécurisés ou des caillebotis. Stocker les mélanges selon leurs dangers. Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3- Utilisations finales particulières

Ce mélange est uniquement destiné à parfumer.

8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1- Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeurs limite d'exposition professionnelle

2,6-di-tert-butyl-p-cresol	
Ireland	VME (8h) 10mg/m3
New Zealand	VME (8h) 10mg/m3
Singapore	VME (8h) 10mg/m3
South Korea	VME (8h) 2mg/m3
Switzerland	VME (8h) 10mg/m3 (Inhalable aerosol and vapour)
USA Niosh	VME (8h) 10mg/m3

United Kingdom	VME (8h) 10mg/m3
----------------	------------------

Diethyl phthalate	
Ireland	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 10mg/m3
Latvia	VME (8h) 0.5mg/m3
New Zealand	VME (8h) 5mg/m3
Poland	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 15mg/m3
Singapore	VME (8h) 5mg/m3
South Korea	VME (8h) 5mg/m3
Spain	VME (8h) 5mg/m3
USA Niosh	VME (8h) 5mg/m3
United Kingdom	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 10mg/m3

2,6-di-tert-butyl-p-cresol	
Australia	VME (8h) 10mg/m ³
Austria	VME (8h) 10mg/m ³
Belgium	VME (8h) 2mg/m ³
Canada Quebec	VME (8h) 10mg/m ³
Canada Ontario	VME (8h) 2mg/m ³ (1) Inhalable aerosol and vapour
Denmark	VME (8h) 10mg/m ³ (15mn)
Finlande	VME (8h) 10mg/m ³ - VLCT (15mn) 20mg/m ³ (1) Inhalable aerosol and vapour
France	VME (8h) 10mg/m ³
Germany (AGS/DFG)	VME (8h) 10mg/m ³ (1)(2) Inhalable aerosol and vapour
Germany (AGS/DFG)	VLCT (15mn) 40mg/m ³ (1)(2) 15mn reference period

Diethyl phthalate	
Australia	VME (8h) 5mg/m ³
Austria	VME (8h) 3mg/m ³ - VLCT (15mn) 5mg/m ³
Belgium	VME (8h) 5mg/m ³
Canada Quebec	VME (8h) 5mg/m ³
Denmark	VME (8h) 3mg/m ³ - VLCT (15mn) 6mg/m ³
France	VME (8h) 5mg/m ³
Sweden	VME (8h) 3mg/m ³ - VLCT (15mn) 5mg/m ³

8.2- Contrôle de l'exposition

Toute manipulation du mélange doit se faire dans des locaux bien aérés.

Protection de la peau :	Porter des vêtements de protection
Protection des mains :	Porter des gants de protection appropriés

Protection des yeux :	Porter des lunettes de protection couvrantes
------------------------------	--

9- Propriétés physiques et chimiques

9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Caractéristique
Densité relative (d20/20)	0,932 à 0,952
Point éclair en °C	>61° C

10- Stabilité et réactivité

10.1- Réactivité

Pas de réaction avec l'eau

10.2- Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues

10.4- Conditions à éviter

Ne pas chauffer les récipients fermés. Eviter de stocker ou de manipuler le produit à des une température proche de son point éclair. Eviter le contact avec des agents oxydants.

10.5- Matières incompatibles

Pas de données pertinentes

10.6- Produits de décompositions dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'usage conforme
Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux connus

11- Informations toxicologiques

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests toxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger pour la santé et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques sur les matières premières :

Matières	ETAO	ETAC	ETAI
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	2 500,00 mg/kg (Déterminée)	Non Déterminée	Non déterminée
Octahydrocoumarin	3 900,16 mg/kg (Déterminée)	3 500,18 mg/kg (Déterminée)	Non déterminée
Anisaldehyde	3 210,17 mg/kg (Déterminée)	0,00 mg/kg (Estimée)	Non déterminée
Coumarin	500,00 mg/kg (Déterminée)	Non Déterminée	Non déterminée
Ethyl vanillin	3 000,03 mg/kg (Déterminée)	Non Déterminée	Non déterminée
Eugenol	2 500,00 mg/kg (Estimée)	Non Déterminée	Non déterminée
p-Methoxyacetophenone	1 700,00 mg/kg (Déterminée)	5 000,00 mg/kg (Estimée)	Non déterminée
Methyl N-methylanthranilate	4 180,25 mg/kg (Déterminée)	0,00 mg/kg (Estimée)	Non déterminée
Diethyldimethyl-2-cyclohexenone	2 700,00 mg/kg (Déterminée)	Non Déterminée	Non déterminée

12- Informations écologiques

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests écotoxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger potentiel pour l'environnement et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

12.1- Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2- Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4- Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6- Autres effets néfastes

Non disponible

13- Considérations relatives à l'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les déchets doivent être éliminés selon les réglementations nationales en vigueur.

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Recommandation : ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :	Recommandation : évacuation conformément aux prescriptions légales.
---------------------------	---

14- Informations relatives au transport

IATA	
------	--

14.1- Numéro ONU

ADR	Non classé pour le transport
IMDG	Non classé pour le transport
IATA	3334

14.2- Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Non classé pour le transport
IMDG	Non classé pour le transport
IATA	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A.(Octahydrocoumarin)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Non classé pour le transport
IMDG	Non classé pour le transport
IATA	9

14.4- Groupe d'emballage

ADR	Non classé pour le transport
IMDG	Non classé pour le transport
IATA	III

14.5- Dangers pour l'environnement

IMDG	Non classé pour le transport
-------------	------------------------------

15- Informations réglementaires

15.1- Règlementations/ législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK
--

15.2- Evaluation de sécurité chimique

Pas de données disponibles à ce jour

16- Autres informations

Texte intégral des phrases H citées au point 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoquer une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références bibliographiques et sources de donnée :

Base de données RIFM - Base de données IFRA-IOFI - Information du fournisseur
--

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N° 1907/2006.
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, et ne constitue pas une

garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.